

MAIRIE DE FAINS-VEEL



SOMMAIRE

EDITORIAL

CONTINUTE DES SERVICES DE LA MAIRIE DE FAINS- VEEL

CONTINUTE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MEUSE GRAND SUD

CONTINUTE DE SERVICES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AUTRES SERVICES

1 Attestation de
déplacement dérogatoire
est jointe à ce flash

Tel : 03.29.45.07.65
Fax : 03.29.45.55.75

Courriel:
accueil@mairie-fains-veel.fr

Site : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :
Longitude 5.1167

FLASH-INFOS

MARS 2020
(SPÉCIAL CORONA-VIRUS)

EDITORIAL

SOLIDARITÉ FACE À LA CRISE SANITAIRE

Je m'adresse à vous en cette période de crise sanitaire pour communiquer dans ce flash infos les informations essentielles sur la continuité des services municipaux et intercommunaux.

Cependant, je ne puis manquer, de féliciter, quelque soient leurs convictions, tous les Finnois et Veillots, qui en participant à l'élection municipale ont marqué leur attachement à la démocratie locale.

Toutefois, je comprends fort bien tous ceux qui ont préféré éviter les contacts, en cette période anxiogène renforcée par l'annonce la veille du scrutin des premières mesures de restriction d'activités par le Premier Ministre.

Je remercie aussi chaleureusement, avec mon équipe, toutes celles et tous ceux qui en votant pour notre liste ont exprimé leur confiance et adhésion à notre projet. Nous vous assurons de notre total engagement à vos côtés pour, tous ensembles et avec vous, rendre la commune toujours plus agréable à vivre.

Pour l'heure, il nous faut faire front unis afin de combattre cette épidémie, en respectant scrupuleusement les consignes et en faisant preuve de solidarité les uns envers les autres.

Ce respect permettra à nos personnels soignants d'accomplir leurs tâches de la meilleure façon possible et de faciliter le travail à tous ceux indispensables à la poursuite de l'activité économique et sociale, donc à votre vie quotidienne.

**Prenez tous bien soin de vous et tous ensemble traversons
cette épreuve avec courage.**

Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Veel
Vice-président de la Communauté d'Agglomération,
Conseiller Départemental

CONTINUE DES SERVICES DE LA MAIRIE DE FAINS-VEEL

Si le confinement est respecté sur le territoire de la commune de Fains-Véel, ce flash a pour but de rappeler à la population les mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Les services de la mairie sont composés d'une équipe restreinte dont
1 agent en télétravail pour l'accueil téléphonique,
3 agents pour la gestion de l'hygiène et de la propreté de la commune,
1 agent de police,

Une cellule décisionnelle composée d'élus est organisée avec Monsieur le Maire et ses adjoints.

En conséquence, les services de la mairie sont fermés au public mais une permanence téléphonique ☎ (03 29 45 07 65) aux heures d'ouverture habituelles est assurée pour répondre aux urgences (lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 - samedi matin de 8h30 à 11h30).

Tous les lieux d'accueil du public, locaux et espaces publics de la commune sont fermés à l'ensemble des personnes (cimetières/stade/jardins communaux/aires de jeux/city-stade/Fitness...).

Toutes les manifestations (sportives, culturels, loisirs...) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Le plan canicule dans le cadre du COVID-19 a été activé et toutes les personnes inscrites ont été contactées.
Les personnes âgées et isolées ont la possibilité de se faire inscrire sur la liste du plan canicule.

La nouvelle attestation de déplacement dérogatoire en vigueur depuis le 25/03/2020 est jointe dans ce flash (cette dernière est à compléter par vos soins).
La mairie a déposé, dans chaque commerce de proximité et de première nécessité de la commune, des attestations de déplacement dérogatoires.

L'agent de police de la commune peut être contacté dans le cadre de la sécurité pendant ses heures de travail (☎ 06 08 99 47 73).

Au-delà de ces horaires vous devrez appeler le commissariat de police de Bar le Duc (appel au 17).

Les consignes de sécurité doivent être respectées afin d'éviter aux forces de l'ordre de verbaliser les contrevenants (Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros avec une possible majoration à 375 euros et 1 500 euros en cas de récidive).

Le personnel soignant, sans autres disponibilités de garde pour leurs enfants, peut prendre contact auprès de Madame Berni Coryse et Monsieur Watrin Eric.

La directrice et le directeur des écoles élémentaires et maternelles sont joignables aux adresses mails suivantes :

Mme Berni Coryse : ce.0550913@ac-nancy-metz.fr

M. Watrin Eric : ce.0550914@ac-nancy-metz.fr

CONTINUITÉ DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MEUSE GRAND SUD

Collecte des ordures ménagères

Ce service reste assuré selon les mêmes jours et horaires

Collecte du tri-sélectif

Ce service est suspendu jusqu'à nouvel ordre

Pour toute information adresser votre demande uniquement par mail :

✉ tri.selectif@meusegrandsud.fr

Déchetterie

Cet équipement est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Gestion de l'eau et de l'assainissement

La continuité du service est assurée à 2 niveaux par un système d'astreinte et d'intervention :

- Les opérations de maintenance préventive et de surveillance obligatoire

Les interventions en cas d'urgence sur des enjeux de continuité de l'alimentation en eau potable et de bon fonctionnement de l'assainissement . Eau (urgence) ☎ **03 29 79 56 00**

Toutes les autres interventions sont suspendues.

Transports urbains

L'agence TUB est fermée

Le service des bus est assuré avec cependant une réduction du cadencement.

Assurez-vous des nouveaux horaires communiqués par le transporteur :

(www.bus-tub.com) – ☎ **03 29 45 45 45**

CONTINUITÉ DES SERVICES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Un accueil téléphonique est assuré en semaine de 10h à 12h et de 13h à 16h pour des situations d'urgence sociale, aides alimentaires et droits sociaux vitaux ☎ **03 29 79 17 41**

AUTRES SERVICES

Electricité ENEDIS (Urgence) ☎ **09 72 67 50 55**

Gaz GRDF (Sécurité-Dépannage) ☎ **08 10 43 30 52**

Coronavirus : quel comportement adopter ?



Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi.
- Je respecte la consigne de distanciation.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je ne sors que pour le travail et l'approvisionnement alimentaire.
- Je favorise le télétravail si disponible.

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque.



J'ai des symptômes (toux, fièvre)

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation).
- Je reste à mon domicile et je m'isole.

Je tousse et j'ai de la fièvre, j'ai du mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise

J'appelle le 15

Pour plus d'information concernant le coronavirus et COVID-19 je peux appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

